



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 84306

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur le fonctionnement du service de la nationalité des Français de l'étranger. L'activité annuelle du service a connu une augmentation exponentielle ces dix dernières années en raison de l'extension de sa compétence territoriale opérée par le décret n° 2005-460 du 13 mai 2005. Ce service subit une grave pénurie d'effectifs ce qui a pour conséquence une surcharge de travail pour les rédacteurs et des retards conséquents dans le traitement des demandes de nos compatriotes expatriés. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement envisage de prendre des mesures concrètes afin de mettre fin à ce dysfonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84306

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5097

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)